

Troisième session  
Genève, 2-10 décembre 2002  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

### **Mines autres que les mines antipersonnel**

#### **Projet de proposition du Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel**

Le Groupe d'experts gouvernementaux recommande aux États parties de reconduire le Groupe dans ses fonctions en 2003, en le chargeant:

1. De négocier un protocole sur des mesures visant à réduire les risques posés par l'emploi irresponsable de mines autres que les mines antipersonnel. Ces négociations prendraient en considération les points suivants:
  - La nécessité de concilier les préoccupations humanitaires que suscitent les mines autres que les mines antipersonnel et l'utilité militaire de telles armes;
  - Les restrictions applicables à de telles mines qui sont énoncées dans le Protocole II modifié, annexé à la Convention;
  - Les mesures techniques et autres visant à réduire autant que faire se peut les risques que font courir de telles mines aux êtres humains, ainsi que les modalités à établir en vue de l'application effective de ces mesures;
  - Les questions que soulève l'emploi de mines autres que les mines antipersonnel par des agents qui ne sont pas des États;
  - Toute question que soulèveraient d'autres aspects de telles mines;
2. De prendre ses décisions par consensus;
3. D'organiser éventuellement des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus;
4. De prévoir [?] semaines de négociations en 2003, les réunions tenues pour ces négociations devant être coordonnées avec celles qui seront consacrées en 2003 à la question des restes explosifs des guerres;
5. De faire rapport aux États parties à leur prochaine session.

-----